
YESIM NAZLAR:

Bonjour, bonsoir à tous, bienvenus à l'appel mensuel d'ALAC qui a lieu le mardi 27 novembre 2018, à 4h UTC.

Sur cet appel aujourd'hui, nous avons pour les membres d'ALAC, Hadia Elminiawi, Tijani Ben Jemaa, Holly Raiche, Maureen Hilyard, Bastiaan Goslings, Sébastien Bachollet, Ricardo Holmquist et Marita Moll.

Au niveau des liaisons, nous avons : Andrei Kolesnikov, Barrack Otieno, Cheryl Landgon-Orr et Yrjo Lansipuro.

Sur le canal anglais nous avons Olivier Crepin-Leblond, Daniel Nabghaka, Jonathan Zuck, Jean-Jacques Subrenat, Léon Sanchez, Alberto Soto, Lianna Gaistyan, Judith Hellerstein, Satish Babu et Alan Greenberg.

Sur le canal espagnol, nous avons Marita Aguero et Alexis Antelis.

Actuellement il n'y a personne sur le canal français et il n'y a personne sur le canal russe.

Nous avons reçu les excuses de Gabriel Boseko, de Javier Rua-Jovet, de Joanna Kulesza et de Remy Nweke.

Au niveau du personnel de l'ICANN, nous avons Heidi Ullrich et Silvia Vivanco, Gisella Gruber, Evin Erdogdu, Claudia Ruiz, Joseph de Jesus et moi-même Yesim Nazlar, je vais m'occuper de cet appel aujourd'hui.

Nos interprètes pour cet appel seront Claire et Jacques sur le canal français, Claudia et Paula sur le canal espagnol et Ekaterina et Maya sur le canal russe.

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

Avant de commencer, je rappelle à tout le monde de donner votre nom avant de prendre la parole pour la transcription et pour que les interprètes puissent vous identifier sur les différentes chaînes de langue.

Je vais maintenant donner la parole à Maureen Hilyard, la présidente d'At-Large.

MAUREEN HILYARD :

Merci Yesim, merci à tous d'être ici pour cet appel. C'est la première réunion que je vais présider.

Je crois qu'on est un petit peu en retard.

Bien, il y a quelques points que nous allons devoir aborder aujourd'hui, et nous avons un ordre du jour assez chargé.

Avant d'adopter notre ordre du jour, je voudrais faire quelques petites modifications.

Heidi l'a dit, nous avons deux invités, Léon Sanchez et un autre invité. Je voudrais leur donner la possibilité de contribuer à cette réunion en premier lieu.

Et puis nous avons Joseph aussi, à qui nous avons demandé de venir pour nous parler un petit peu des demandes de voyage pour la prochaine réunion d'ICANN. Donc nous donnerons également la parole à Joseph pour qu'il réponde à vos questions. Mais s'il n'y a aucun autre commentaire, nous allons donner d'abord la parole à Joseph, et nous lui donnerons le temps de répondre à vos questions.

Il y a aussi d'autres points que je voudrais aborder dans la partie des commentaires requis, par exemple pour certains programmes et dans notre programme d'aujourd'hui. Et outre ces points qui figurent déjà dans notre ordre du jour, est-ce qu'il y a quelqu'un qui voudrait ajouter quelque chose ou donner son avis sur l'ordre du jour ? Laissez-moi savoir ? Personne ?

Bien nous allons adopter notre ordre du jour et passer au premier point. D'abord est-ce que Léon est là ? Oui. Alors Léon, je vais vous demander de prendre la parole sur la question liée au conseil d'administration.

LEON SANCHEZ : Bien Maureen, merci beaucoup. Est-ce que vous m'entendez bien ?

MAUREEN HILYARD : Oui, allez-y Léon.

LEON SANCHEZ : Merci. D'abord je voudrais vous remercier de m'avoir donné la parole tout de suite. Et j'aurais bien pu attendre aussi mon tour comme tout le monde, mais comme le voulez. Si vous voulez que j'attende, je peux aussi attendre et écouter l'appel jusqu'à ce que cela soit mon tour dans l'ordre du jour. Comme vous le voulez, si vous voulez revenir à votre ordre du jour Maureen, pas de problème, sinon je ferais une mise à jour sur ce que le conseil vient de faire.

Que préférez-vous ?

MAUREEN HILYARD : Nous sommes prêts à vous écouter, vous pouvez y aller.

LEON SANCHEZ : Parfait, ok, j'y vais alors. Merci. Merci à nouveau de m'avoir invité pour cet appel.

Comme vous l'avez dit, je suis un invité régulier des téléconférences mensuelles d'At-Large.

Je vais vous parler un petit peu de certaines résolutions du conseil qui ont été adoptées lors de nos dernières réunions. Une de celles qui me paraissent les plus importantes jusqu'à maintenant est celle qui porte sur les spécifications temporaires pour les enregistrements de données, ce que nous appelons les TempSpec, qui a été approuvé le 6 novembre... Pardon je me trompe... Non c'est ça le 6 novembre, c'est bien ça.

Ce que le conseil a fait ça a été de réaffirmer ces spécifications temporaires pour permettre aux parties contractuelles d'être en conformité avec le RGPD... Et donc ces spécifications seront réaffirmées tous les 90 jours par le conseil pour qu'elles puissent continuer à être valables et en vigueur. Et on continuera comme cela jusqu'à ce qu'une année soit passée à partir du moment où ces spécifications temporaires ont été adoptées par le conseil.

Nous allons donc confirmer ces spécifications en novembre, et la prochaine fois que nous confirmerons ces spécifications, ce sera la dernière fois que nous les confirmerons parce qu'après 90 jours de cette dernière réaffirmation, les spécifications temporaires deviennent nulles. Et j'espère qu'à partir de ce moment-là le PDP accéléré et le

groupe de travail qui travaille sur le PDP accéléré, aura décidé des politiques permettant aux différentes parties de respecter et de satisfaire au contenu du RGPD ce qui permettra d'accéder aux données WHOIS pour tous les principaux acteurs.

Bien sûr ce PDP joue un rôle très important actuellement. Je suis content que Alan et ses collègues vont nous parler un petit peu de ce qui a été fait, mais le conseil a réaffirmer ces spécifications, c'est un point important. Et donc on arrive à la fin de cette période de 90 jours.

Il y a aussi eu une autre réunion, qui a eu lieu pendant la réunion de Barcelone, une réunion du conseil d'administration qui a accepté le groupe de travail sur les régions, le conseil a accepté ses recommandations et l'organisation IANA pour mettre en œuvre les différentes décisions. Tout cela est comme cela figure dans le document que nous verrons avec le rapport, et nous attendons que ces recommandations soient mises en œuvre et que le document soit présenté bientôt.

Nous avons aussi approuvé, ou décidé en tout cas qu'il allait y avoir des fonds opérationnels qui seraient à côté du fonds de réserve. Ce serait 3 millions de dollars qui seraient utilisés par le conseil pour transférer ces 3 millions de dollars du fonds opérationnel au fonds de réserve. C'est une décision qui a été prise par l'organisation qui va nous permettre de renflouer le fonds de réserve.

Toujours pour ce renflouement du fonds de réserve, le conseil a approuvé une stratégie qui sera mise en œuvre à travers ou pendant les 7 à 8 années à venir, qui consistera en deux parties. La première, un total de transfert de fonds accepté du fonds opérationnel de

l'organisation d'ICANN de 32 millions de dollars sur une période de 7 et 8 ans, entre 7 et 8 ans. Donc pendant cette période, l'organisation d'ICANN va avoir des économies qui atteindront ce chiffre de 32 millions de dollars. Et on va transférer ces réserves dans le fonds de réserve.

Et une autre partie importante, c'est la décision qui a été prise concernant les fonds venant des enchères et pour un total de 36 millions de dollars.

Avec cela, nous attendons que le fonds de réserve atteindra un niveau minimum qui avait été accordé, c'est-à-dire 138 millions de dollars. C'est la résolution la plus importante que le conseil a prise au cours de ses dernières réunions.

Le conseil a aussi travaillé sur le plan stratégique pour l'exercice fiscal 2021/2025, pour le plan stratégique. Nous avons travaillé sur un document qui va être présenté aux commentaires publics bientôt. Je pense que ce document devrait être prêt à la fin du mois de décembre ou au début du mois de janvier 2019.

Et, ce document porte sur les tendances qui ont été détectées dans les cycles de sensibilisation de la communauté. Et il vise à renforcer le DNS et pour renforcer l'effectivité d'ICANN et son modèle de gouvernance, et pour faire participer le système d'identificateur unique dans des bases de données pour pouvoir être préparé en cas de problème ayant un impact sur la mission d'ICANN et pour s'assurer que ICANN est durable au niveau financier.

Donc voilà, ce sont ces décisions qui ont été prises, qui vont être bientôt présentées à la communauté, pour que la communauté puisse ensuite

participer aux commentaires publics. Et ensuite ces points seront inclus dans le plan stratégique.

Une autre chose, le conseil a participé à l'IGF à Paris, à la réunion de l'IGF à Paris. Comme vous le savez certains conseils ont participé à l'IGF en tant que membres du conseil ou en tant que membres d'une autre organisation à laquelle ils participent, par exemple en tant que membres du forum de gouvernance de l'internet.

Moi j'ai participé en tant que président du groupe qui travaille sur la gouvernance de l'internet, j'ai participé à l'IGF donc. Et ceux qui ont participé doivent être d'accord avec moi pour dire que cet IGF a été vraiment presque unique parce qu'il y a eu un message du président qui était d'une grande importance. Mais je pense que ce message est différent dans l'écosystème de gouvernance actuel. Et je voudrais voir comment cela évolue et que fera l'écosystème de la gouvernance de l'internet face à ce discours.

Donc maintenant je vais vous rendre la parole Maureen. Et je suis disponible à vos questions s'il y en a.

MAUREEN HILYARD :

Oui, merci beaucoup Léon. On a été très heureux de vous écouter et d'entendre parler de la perspective du conseil d'administration. Tout particulièrement puisqu'on pense nous aussi à notre avenir, donc c'était très important de vous écouter.

Je ne sais pas s'il y a des questions pour Léon? Léon va rester un petit peu plus longtemps, donc il y aura peut-être des questions qui arriveront pour lui.

Pour le moment, je crois qu'on n'a pas de questions pour vous Léon...
Ha je vois qu'il y a une main levée de Judith Hellerstein.

JUDITH HELLERSTEIN :

Léon, merci. Donc, les régions géographiques, est-ce que nous allons être en mesure, pour les régions géographiques et tout particulièrement à NARALO on a beaucoup de territoires dans le pacifique, et on voudrait travailler avec APRALO au niveau des régions géographiques. Cela nous aiderait beaucoup.

Je crois qu'il faudrait régler une fois pour toutes ce problème. Donc qu'en pensez-vous ? Où est-ce qu'on en est Léon ?

LEON SANCHEZ :

Merci Judith. Je n'ai pas ces détails à l'esprit. Il faut que je me renseigne un petit peu plus avant de pouvoir vous répondre, j'aurais besoin des documents sous les yeux.

Mais le conseil d'administration a parlé en effet de ce document par rapport aux régions géographiques et au niveau de la cartographie.

Donc permettez-moi de revenir là-dessus pour vous répondre plus précisément. Je vous réponds hors ligne si vous le voulez bien.

MAUREEN HILYARD :

Merci Léon. Donc en effet c'est intéressant. Cheryl vous vouliez prendre la parole ?

Ha d'accord. On vous entendait tout à l'heure Cheryl, maintenant on ne vous entend pas. Cheryl vous êtes peut-être en mode sourdine ?

YESIM NAZLAR : Cheryl, on devrait pouvoir vous entendre puisque vous n'êtes pas en mode silencieux selon notre opératrice. Donc où est-ce qu'on en est Cheryl ?

MAUREEN HILYARD : On attend encore Cheryl. On va la rappeler je crois qu'il y a un petit problème technique avec Cheryl. Donc Olivier Crepin-Leblond, nous vous donnons la parole.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup. Merci de cette mise à jour Léon, très intéressant.

En ce qui concerne les spécifications temporaires, qu'est-ce qu'il se passe si l'EPDP n'atteint pas un consensus pour la prochaine étape ? Donc si on ne réussit pas à remplacer les spécifications temporaires ? Qu'est-ce qu'il se passe à ce moment-là ?

LEON SANCHEZ : Il y a plusieurs scénarios qui existent, différentes réponses. Moi je crois qu'il ne faut pas oublier quelque chose, c'est que la GNSO est chargée de l'EPDP en tant qu'organisation de soutien, chargée et responsable de l'EPDP.

Il faut demander à la GNSO s'ils ont un plan B, un plan de secours si, en effet, on arrive à un point où l'EPDP ne permet pas d'atteindre un consensus et ne permet pas d'obtenir une politique basée sur un consensus.

Donc je crois que c'est une bonne question pour la GNSO.

Si on arrive à ce scénario du pire où nous n'avons pas de politique et qu'on n'a pas de plan B de la GNSO, bien entendu à ce moment-là la première conséquence serait que les spécifications temporaires ne pourraient plus être en vigueur, elles seraient obsolètes. Et à ce moment-là, au niveau du conseil d'administration, nous avons réfléchi à cela, à ces possibilités qui sont envisagées selon les différents scénarios.

Pour le moment nous attendons que la GNSO nous réponde, parce qu'on a posé cette question à la GNSO. On attend la réponse. Cherine est en contact avec eux par lettre et demande absolument des conseils et des avis par rapport à cela, par rapport à un plan B, à un plan de secours, et où est-ce qu'ils en sont par rapport à l'atteinte d'une politique par consensus.

Donc on en est tous au même niveau, on attend la réponse de la GNSO pour voir s'ils ont un plan de secours, et s'ils n'en ont pas, comment le conseil d'administration pourra à ce moment-là se préparer pour faciliter un dialogue ou une politique pour qu'il y ait donc une conformité par rapport au RGPD et par rapport au système WHOIS, et donc prendre en compte des conséquences qui surviendraient à ce moment-là.

Donc je ne suis pas en mesure de vous donner une réponse très précise, mais telle est la situation. Comme nous l'avons vu dans le processus de l'EPDP, on ne l'a jamais fait, donc on ne sait pas exactement comment ça peut se terminer.

Donc ce qu'on aimerait, c'est éviter d'avoir une autre spécification temporaire, parce que ça c'est quelque chose d'assez extraordinaire et hors du commun que d'avoir ces spécifications temporaires, ça ne peut pas durer éternellement, il s'agit d'une exception à la règle.

Donc je crois que nous devons attendre un petit peu la réponse de la GNSO par rapport à leur plan B. Donc voilà ce que je voulais vous dire Olivier. J'espère que cette réponse vous satisfait.

OLIVIER CREPIN LEBLOND : Oui merci beaucoup Léon.

MAUREEN HILYARD : Merci. Cheryl, est-ce qu'on peut vous entendre maintenant ?

CHERYL LANGDON-ORR : Oui, oui.

Donc je ne sais pas quel était le problème technique tout à l'heure, en tout cas, pour rebondir sur l'intervention de Léon sur les régions géographiques, je crois que ça fait longtemps que l'on en parle et que l'on essaie de trouver une résolution à ce problème.

Je crois que le conseil d'administration y travaille, au niveau des territoires qui sont en dehors des frontières communes. Et il y a un problème d'autodétermination dans différentes régions. Et il faudrait obtenir le soutien de beaucoup à l'ICANN.

Par exemple, les Samoa américaines dans l'Asie Pacifique devraient obtenir une autorisation au niveau du GAC, travailler avec la GNSO,

travailler beaucoup d'entités. Donc toutes les personnes qui sont déjà engagées à l'ICANN devraient statuer sur la question, et toutes les parties qui sont spécifiquement intéressées par ce changement donc, auront voix au chapitre et devront s'exprimer.

MAUREEN HILYARD : Merci beaucoup Cheryl. Alan.

ALAN GREENBERG : Oui, je crois que Cheryl a répondu un petit peu à beaucoup de choses. Moi je voulais simplement noter que si un territoire qui est gouverné ou contrôlé par un territoire plus large, et bien là aussi il faut avoir l'avis de ce territoire plus large, c'est une question d'autodétermination en effet.

Comme l'avait dit Olivier, en ce qui concerne l'EPDP, nous espérons que nous pourrions remplacer les spécifications temporaires, absolument. Ça s'appelle temporaire pour cela. Et c'est absolument temporaire par rapport aux contrats.

Et donc après le 29 mai tout cela s'évapore et on repart vers le contrat de départ et on a un problème de conformité au niveau de notre modèle.

Donc on peut se retrouver dans une situation de ce type et les parties contractantes auront le choix, si rien d'autre ne se passe, de poursuivre à honorer les spécifications temporaires, mais ce ne sera pas une obligation, ou de faire ce qu'elles veulent.

Donc c'est un problème de conformité qui se pose.

MAUREEN HILYARD : Oui, Tijani vous avez... Cheryl vous n'avez pas baissé la main.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui, excusez-moi, j'ai un enfant de 3 ans avec moi, donc si vous pouvez m'aider.

MAUREEN HILYARD : Tijani allez-y.

TIJANI BEN JEMAA : Bonjour à tous et à toutes. Je comprends bien que la GNSO est en effet l'unité constitutive qui a le droit de changer les politiques au sujet de ces spécifications temporaires. Et vous avez posé la question.

Je crois que le conseil d'administration doit avoir absolument avoir un plan, prévoir quelque chose, et trouver une autre solution, concevoir une autre solution. C'est le travail du conseil d'administration.

Je comprends ce qu'a dit Alan, mais vous dites : rien ne va se passer, et comme s'il n'y avait pas de RGPD. Et le RGPD existe, on va avoir de sérieux problèmes.

Moi je crois que le conseil d'administration, qu'en pense-t-il ? Est-ce qu'il pense qu'on doit rester dans une situation de ce type ?

LEON SANCHEZ : Merci Tijani. Le conseil travaille à un plan. Je n'ai pas les détails de ce plan, au jour d'aujourd'hui, mais nous travaillons à un plan B, nous nous préparons à cette possibilité.

Je ne pourrais pas vous donner les détails, mais je suis d'accord avec vous, nous avons besoin d'un plan B si on n'arrive pas à conclure l'EPDP.

Donc je suis tout à fait d'accord, nous aurons un plan en temps utile.

TIJANI BEN JEMAA : Merci.

MAUREEN HILYARD : Merci Tijani. Je ne vois d'autres mains levées. Donc je crois que nous pouvons remercier absolument Léon de répondre à toutes ces questions et je suis sûr que cela est très intéressant pour vous également pour reparler au conseil d'administration.

Nous pouvons poursuivre avec Joseph. Nous avons Joseph qui est présent avec nous aujourd'hui. Joseph de Jesus qui a été très patient avec nous. Nous l'avons invité, il s'occupe des déplacements. Et nous allons parler de l'ICANN 64, la réunion ICANN 64 et les problèmes que l'on peut avoir à ce niveau, au niveau des déplacements et des voyages pour se rendre au Japon.

Mais Joseph, je pense que vous avez reçu déjà quelques questions de notre part, de membres de l'ALAC par rapport aux déplacements. Et je voudrais donc vous donner la possibilité de répondre à ces questions.

JOSEPH DE JESUS : Bonjour, merci de m'avoir invité. Donc on m'a donné ici la parole pour répondre à vos questions.

En ce qui concerne les nouveautés, notre équipe va s'occuper de ce dont les voyageurs ont besoin, de leur soutien, du soutien dont ils ont besoin.

Et notre objectif est de faire un suivi sur les directives pour le voyage. Nous avons mis en place un système pour avoir une vision rapide.

YESIM NAZLAR : Joseph, nous nous excusons, je m'occupe de cet appel aujourd'hui. Je suis navré mais les interprètes me disent qu'elles ne vous entendent pas bien. Est-ce que vous pouvez augmenter votre volume ou votre micro ?

JOSEPH DE JESUS : Est-ce que cela va un petit peu mieux ?

YESIM NAZLAR : Nous allons voir ce que les interprètes vont nous dire. Une minute s'il vous plait, je suis navré. Est-ce que vous pouvez parler un petit peu plus ? Et parler un petit peu plus près du micro s'il vous plait ?

JOSEPH DE JESUS : Je suis collé au micro.

YESIM NAZLAR : C'est ce dont nous avons besoin. Bravo allez-y reprenez.

JOSEPH DE JESUS :

Donc j'ai parlé des directives de voyage qui seront mises sur le Wiki de la communauté pour avoir une vision rapide des différents voyages de la communauté.

Nous avons aussi un email de soutien aux travaux, avec une adresse email de ICANN, et que j'ai mise dans le blog, vous la trouverez dans le blog. Vous pouvez aussi recevoir un email de l'unité constitutive de voyage, et nous avons aussi une adresse email pour que les voyageurs puissent nous joindre directement.

Ensuite, nous allons bientôt présenter nos directives et nous vous demanderons de nous donner votre adresse. Et vous pouvez nous écrire à travelsupport@icann.org et si vous voulez nous joindre vous envoyez un email à contact et nous répondrons à votre email. Si vous nous écrivez, nous vous contacterons ensuite suite à votre courriel.

Si vous avez des problèmes de voyage, contactez-nous directement de façon à ce que l'on puisse réagir de bonne heure et de façon à ce que nous puissions faire le suivi de votre voyage.

En termes de voyages pour la réunion 64 d'ICANN, il y a beaucoup d'options possibles. On peut arriver à l'aéroport d'Osaka et on peut aussi se rendre directement à l'aéroport de Kobe. Ces deux options existent, donc nous recommandons cela.

Si vous allez à Kobe de l'aéroport de Tokyo, vous devez changer, et la plupart de nos voyageurs devront partir de leurs aéroports personnels, ce qui donne lieu à beaucoup d'options.

Si vous vous rendez à la page de la réunion, vous verrez les différentes options existantes pour aller de l'aéroport à l'hôtel. Il y a plusieurs options. Je vous fournis aussi un petit guide concernant les options liées aux transports.

Nous sommes en train de voir quels seront les systèmes de transfert, nous sommes en train de travailler avec notre hôte local.

Vous avez sûrement reçu un email confirmant votre présence. Vous devez nous répondre et nous vous contacterons à nouveau sous peu.

J'ai fini. Si vous avez des questions ou des commentaires je suis à votre disposition.

MAUREEN HILYARD : Merci Joseph. Je crois qu'on pourrait regarder d'abord ce qui concerne les directives. Tijani allez-y.

TIJANI BEN JEMAA : Merci beaucoup Maureen, merci Joseph pour vos explications.

Je n'ai pas vraiment bien compris ce que vous avez dit, je crois que votre ligne n'est pas très bonne. Ce n'est pas un problème de volume, c'est un problème de qualité du son surtout. Donc on vous entend très mal. Je vais vous poser une question, si vous avez déjà abordé ce thème, vous m'en excuserez.

Lorsque j'ai fait ma réservation et lorsque je vais recevoir mon itinéraire à Kobe, j'ai constaté que j'étais envoyé à Osaka. De Osaka à Kobe, il y a différents moyens de voyager. Est-ce que vous pouvez me répondre et

m'expliquer clairement et lentement pour que je vous comprenne merci.

JOSEPH DE JESUS : Alors, d'abord vous pouvez prendre un ferry. D'après ce qu'on m'a dit, ce que m'a dit mon équipe puisque ce je ne suis pas allé là-bas, ça va vous permettre d'aller de l'aéroport jusque Kobe. Il y a beaucoup de systèmes, donc des différents systèmes pour vous rendre à Kobe.

La deuxième option et la troisième option serait par bus, en train ou en bus. Voilà.

TIJANI BEN JEMAA : Bien, lorsqu'on fait la réservation, vous avez réservé juste jusqu'à Osaka, et ensuite moi je dois réserver la partie du ferry ? Comment est-ce que je fais ?

JOSEPH DE JESUS : Sur le site d'ICANN, vous avez les explications pour le ferry, et là vous pouvez réserver les différentes options pour pouvoir prendre le ferry de Osaka à Kobe, voilà sur la page de Kobe réunion 65 de l'ICANN, vous trouvez tous ces renseignements.

TIJANI BEN JEMAA : Merci.

MAUREEN HILYARD : Marita vous avez la parole.

MARITA MOLL : Joseph, j'ai regardé et j'ai vu qu'il y avait un troisième aéroport dans cette zone qui s'appelle ITM. D'après ce que j'ai bien compris, c'est un aéroport local que vous n'avez pas mentionné.

JOSEPH DE JESUS : C'est une option que nous allons fournir pour les personnes qui voyageant au niveau national, mais je pense que ce ne sera pas nécessaire pour les autres personnes. C'est pour cela que c'est beaucoup plus logique d'arriver à l'aéroport de Kobe ou d'arriver à l'aéroport d'Osaka. Vous pouvez nous écrire directement Marita si vous voulez, nous vous expliquerons.

MARITA MOLL : Oui, parce qu'un des soucis, un des doutes que j'avais, c'est parce que je passais par Tokyo et ensuite il y avait un aéroport, et je crois que c'était 20 minutes de voyage.

JOSEPH DE JESUS : Il y a beaucoup d'options, je répète, pour arriver à Kobe. Donc tout dépendra du temps de la connexion. Lorsque vous recevrez votre billet d'avion, vous comprendrez pourquoi vous êtes passé par tel endroit ou tel autre endroit, en fonction des horaires.

Nous allons définir les correspondances que vous prendrez pour voir les différentes possibilités qui existent dans votre cas.

MARITA MOLL : Merci.

JOSEPH DE JESUS : Merci.

MAUREEN HILYARD : Olivier vous avez la parole.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Maureen, merci beaucoup Joseph. Une question rapide sur ces trois aéroports, quel est celui qui est le plus près de l'hôtel où a lieu la réunion.

Je parle de distance mais aussi de la façon la plus économique d'arriver à l'aéroport de Kobe ou d'aller de l'aéroport jusqu'à Kobe. C'était ma question merci.

JOSEPH DE JESUS : Je dois confirmer cela avec mon équipe. Je vais revoir un petit peu les horaires. Je ne sais pas très bien non plus les prix. Je sais plus ou moins quelles sont les distances, mais je ne connais pas les prix. Donc je ne sais pas quelles seront les meilleures options pour vous. Je sais que le ferry de Osaka à Kobe est relativement bon marché, je crois que c'est 5 dollars. Donc c'est une manière tout à fait raisonnable de vous rendre à Kobe. Mais je vais demander à mon équipe de me donner davantage d'information et je vous en ferai part.

Je vous ferai part des meilleures options pour le transport à Kobe.

Merci.

MAUREEN HILYARD :

Merci Josph. Je ne sais pas s'il y a quelque chose que j'ai raté, mais la dernière fois... Je voudrais savoir si les bagages seront inclus dans le ticket? Quelle est la pratique en général ?

Parce que je n'ai jamais eu cette expérience auparavant de ne pas avoir mon bagage inclus dans mon billet. On nous a dit de garder le ticket. Personnellement je ne garde jamais ce genre de ticket, donc je risque de ne pas me faire rembourser.

En tout cas, j'ai trouvé que c'était un petit peu déconcertant. Je voudrais savoir : est-ce que ce n'est pas une politique pour vous que les gens puissent voyager avec leurs bagages lorsqu'ils vont se rendre à une réunion ? Cela ne vous paraît pas logique comme politique ?

JOSEPH DE JESUS :

Le problème des bagages qu'on a eu à Barcelone était particulier pour cette réunion et pour cette ligne de Iberia. En général, les lignes et compagnies nous mettent avoir des bagages. Il y a eu ce problème avec Iberia et avec les vols, qui fonctionnent avec la compagnie Iberia, et donc il fallait payer les bagages à part.

Les personnes ont donc dû payer leurs bagages, mais si la compagnie ne fournit pas un bagage complémentaire dans les directives, nous tenons compte de cela et nous fournissons cela. Nous vous remboursons en tout cas pour vos bagages.

MAUREEN HILYARD : Très bien, merci beaucoup, c'est parfait. Alberto Soto, vous avez la parole. Alberto ? Vous avez la parole.

ALBERTO SOTO : Je crois qu'il y a eu un problème pour certaines lignes au niveau des repas aussi. Les passagers ont dû payer leur repas, alors que c'était un voyage de 11 ou 12 heures.

Je sais qu'il y a des personnes qui se sont plaintes et on a dit aux passagers qu'ils pouvaient utiliser leur per diem en ce sens. Pour moi, le per diem n'est pas suffisant pour prendre le taxi jusqu'à l'aéroport international. Donc j'ai dépensé tout mon argent déjà en allant à l'aéroport pour prendre l'avion.

Donc il faut prendre en compte le repas pendant le voyage aussi.

Merci.

JOSEPH DE JESUS : Oui, c'est noté.

De nouveau, je dirais que c'était une question liée à cette compagnie aérienne, et c'est la compagnie que nous avons utilisée dans ce cas-là. Et avec cette compagnie nous avons ce type de problèmes.

Cette compagnie répond à la volonté des consommateurs, et les consommateurs veulent acheter des billets d'avion le moins cher possible.

Donc nous avons demandé à notre ICM d'être davantage clairs concernant les billets, les circonstances de ces billets et les itinéraires et

les bagages et de mettre l'accent sur le fait que les itinéraires comprenaient le bagage. Nous avons entendu ce que vous avez dit et nous allons nous organiser pour que tout soit plus clair pour les voyageurs, pour qu'ils puissent savoir clairement ce que comprend leur billet d'avion. Voilà.

MAUREEN HILYARD :

Parfait. Je crois les voyageurs doivent être au courant, doivent savoir en quoi consiste leurs réservations. Bien. Heidi vous avez demandé la parole, allez-y.

HEID ULLRICH :

Merci pour vos questions, merci Joseph d'avoir répondu et d'avoir fait un petit résumé des directives.

De nouveau je dirais que je vous conseille de lire les lignes et directives pour être informés parce que ce que je suggère, c'est que – et peut-être Joseph ne pense pas la même chose – c'est que vous devez avoir une liste, et vous devez savoir quelle compagnie vous préférez prendre et vous pouvez demander à ACM de vous envoyer par cette compagnie. Je sais que certaines personnes ont suggéré des vols à la compagnie, on choisit des compagnies aériennes parce qu'ils connaissaient cette compagnie et qu'ils savaient qu'il y avait un bon niveau et que ICANN allait pouvoir payer le prix. Donc préparez-vous à l'avance et vous pouvez fournir ce type de suggestion.

JOSEPH DE JESUS : Merci Heidi. Si vous avez un itinéraire en tête vous pouvez demander si cet itinéraire correspond au budget. Et si ICM n'a pas d'idée concernant le chemin par lequel vous devriez passer pour aller de l'endroit où vous êtes, à ce moment-là nous pouvons faire cela pour vous. Et si vous avez quelque chose de très spécifique au niveau de la compagnie, et autre, il suffit de nous le dire, et nous essayerons de satisfaire vos besoins.

MAUREEN HILYARD : Merci Joseph. Sébastien, vous demandez la parole, allez-y.

SEBASTIEN BACHOLLET : Merci beaucoup. J'espère que vous m'entendez.

MAUREEN HILYARD : Oui, on vous entend Sébastien.

SEBASTIEN BACHOLLET : D'abord merci pour cette conversation.

Je dois dire d'abord que ce qui est bon pour les voyageurs n'est pas toujours bon pour ICANN et vice et versa. Et même s'il y a des questions je pense qu'on peut travailler avec l'équipe de Joseph. Mais la question de comment aller d'un endroit à l'autre à 250 km de l'aéroport, c'est un petit peu compliqué. Mais je ne veux pas poser cette question maintenant. J'aurai une conversation en tête à tête avec Joseph pour qu'il m'explique cela.

Mon dernier point est la question de comment et quand les per diem sont envoyés. Apparemment cela est fait un an ou un an et demi avant.

Et ICANN n'envoie pas toujours cet argent rapidement. Je voudrais savoir s'il y a une possibilité de se mettre d'accord pour que cet argent ne soit pas envoyé à chaque voyage, mais soit envoyé une seule fois par an, pour réduire les coûts bancaires.

JOSEPH DE JESUS :

Donc au niveau du per diem, et quand c'est envoyé, et bien ça c'est nous qui l'envoyons une fois qu'il y a l'itinéraire qui est effectué. Et donc regardez sur vos itinéraires, regardez sur la facture, c'est à cette date-là que le per diem va être envoyé. Et c'est là où on fait les calculs du per diem, de l'allocation journalière.

Donc vous avez une page avec tout le résumé de l'itinéraire et du voyage, qui vous indique également le per diem et la date également d'obtention du per diem. Ça c'est le département des finances qui nous aide à faire cela, 30 jours avant la réunion de l'ICANN.

En ce qui concerne la manière dont on reçoit les per diem, les allocations journalières, ça c'est le département des finances qui s'occupe de cela et de ces budgets.

MAUREEN HILYARD :

Merci beaucoup. Nous avons deux personnes supplémentaires qui veulent prendre la parole. Sébastien l'a déjà fait. Mais nous avons déjà passé une heure de notre appel. Je sais que c'est important, c'est pour cela que je vous ai laissé poser beaucoup de questions. Et on peut toujours appeler Joseph directement. Mais Olivier, vous avez la dernière question à poser et soyez bref s'il vous plait.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci. Merci beaucoup. C'est la responsabilité de la personne qui se déplace de voir si on a de la nourriture à bord et si on a également des valises de prises en compte. Je ne crois pas que ce soit notre responsabilité. Il y a des voyageurs qui ne sont pas anglophones, il y a des personnes qui ne se déplacent pas souvent.

Je crois que c'est la responsabilité du personnel, des professionnels, pas seulement de l'agence de voyages, mais également comme l'a dit Léon, c'est le minimum que l'ICANN doit assurer, qu'on puisse se restaurer durant les longs vols et avoir une valise gratuite en soute. C'est très important pour nous. Parce que si on commence à avoir des compagnies low coast qui font n'importe quoi et qui s'alignent entre elles et qui n'offrent plus rien à manger dans les avions, n'offrent plus de valises, et bien on va se retrouver avec de sérieux problèmes.

Et ce n'est pas acceptable, et ce n'est pas un traitement raisonnable de bénévoles. Moi je trouve cela absolument décevant, et c'est quelque chose qui ne me convient pas du tout.

MAUREEN HILYARD : Merci Olivier. Donc Sébastien vous voulez intervenir à nouveau ?

SEBASTIEN BACHOLLET : Oui merci beaucoup Joseph de vos réponses, merci Maureen.

Ce que j'avais oublié de dire c'est qu'on doit parler de ces 250 km entre l'aéroport et l'endroit de la conférence. Je crois que c'est très important

que l'on parle de cela. On n'a pas peut-être pas le temps aujourd'hui, mais je vais vous poser cette question personnellement.

JOSEPH DE JESUS : Oui, absolument, on en reparle.

MAUREEN HILYARD : Oui, c'est une très bonne idée. J'aimerais vous remercier Joseph d'avoir pris la parole et de nous avoir donné quelques informations sur ces nouvelles lignes de conduite pour les déplacements ou les voyages. Donc je crois qu'il y aura peut-être des commentaires publics sur ces sujets, et vous recevrez beaucoup de feedback j'en suis sûre.

Donc nous ferons appel à vous, peut-être un petit peu plus tard, une fois que vous aurez les billets d'avion, on devra régler tous ces problèmes. Le Japon, ce n'est pas facile comme pays pour y arriver et s'y déplacer. Donc il y aura beaucoup de problèmes à régler.

Nous allons passer maintenant au point suivant de l'ordre du jour, ou plutôt commencer carrément notre réunion de At-Large et notre programme. Nous allons donc parler de politique, des différentes politiques qui sont débattues.

Et je crois que Evin peut-être va nous parler de cela. Et il y aura peut-être des commentaires à ce niveau. Allez-y Evin.

EVIN ERDOGDU : Merci beaucoup. Avec les activités de développement de publics, avec Jonathan Zuck également.

À l'ordre du jour vous pouvez voir qu'on a ratifié des déclarations récemment sur le RDS, après des diverses recommandations. Donc au niveau des décisions, nous avons 4 commentaires publics et nous avons besoin d'une décision de l'ALAC là-dessus. Donc je vais simplement dresser la liste et peut-être qu'on pourra avoir un débat là-dessus.

Donc le consensus pour les noms Croix Rouge International et Croix Rouge au niveau national. Donc ça c'est au 14 décembre qu'il faut que l'on effectue cela. C'est le premier point.

MAUREEN HILYARD : Oui, merci.

EVIN ERDOGDU : Donc je ne sais pas si vous voulez que je continue à lire tout cela ? Vous voulez intervenir ? Je ne sais pas.

MAUREEN HILYARD : Moi je crois que... Donc passez la liste en revue et si quelqu'un veut intervenir, faites-le nous savoir. Sinon nous vous indiquerons de toute façon si nous voulons intervenir. Donc je ne sais pas si on a besoin d'explications supplémentaires, ça peut être également extrêmement utile.

EVIN ERDOGDU : Merci Maureen.

Donc au niveau des commentaires publics, des rapports initiaux pour l'EPDP, pour les spécifications temporaires, pour l'équipe des données

d'enregistrement gTLD. Donc ça c'est au 21 décembre que cela va se conclure.

Et ensuite, nous avons le rapport de statut des politiques pour l'[IRTP] qui se conclut le 24 décembre 2018, et les dossiers de demande au niveau du RDRP, la résolution des litiges par rapport aux prestataires de service, cela se conclue au 4 janvier 2019.

Donc pour le moment on n'a pas de rédacteur. L'ALAC doit intervenir à ces niveaux. Je sais qu'il y a déjà eu des commentaires de membres de l'ALAC.

Donc les déclarations actuelles ou vous voulez qu'on s'arrête sur les commentaires publics pour décision ?

MAUREEN HILYARD :

Je crois que vous avez soulevé plusieurs points en effet. Par rapport aux commentaires publics et décisions sur les commentaires publics, on n'a pas de rédacteur pour ces commentaires publics vous nous dites ?

EVIN ERDOGDU :

Oui, tout à fait. Oui, ça vient d'arriver il y a à peu près une semaine, donc il n'y a pas de rédacteur formellement approuvé.

MAUREEN HILYARD :

D'accord, très bien. Alan a levé la main, on va lui donner la parole.

ALAN GREENBERG : Merci beaucoup. Je noterais qu'au niveau du EPDP, je sais c'est important, il y a beaucoup de questions qui sont posées et l'ALAC n'a pas de position définitive là-dessus.

Donc je dirais qu'au sujet du rapport, il est déjà sorti il y a 10 jours. Donc on a déjà utilisé 20 % de la période de 30 jours, et on n'a absolument pas parlé de l'EPDP, or il me semble que c'est une priorité assez élevée.

Je crois qu'on aurait dû en parler mercredi dernier, mais la réunion a été annulée mercredi dernier.

MAUREEN HILYARD : D'accords. Moi je crois que c'est à l'ordre du jour de la prochaine réunion.

ALAN GREENBERG : Ha c'est dans deux jours ? On perd encore deux jours.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Je peux confirmer que cela sera pour l'appel qui va se dérouler demain en Europe, donc c'est dans un jour pour moi. Donc ce sera à l'ordre du jour de notre appel.

Si on parle de l'EPDP dans le groupe consolidé je crois que les membres, beaucoup de membres de l'ALAC devraient nous rejoindre pour s'informer de différents thèmes qui sont en effet soulevés.

Il y a très peu de temps pour produire une réponse, ça va très vite. Les membres de l'ALAC doivent voter en 3 semaines, ils vont avoir que deux ou trois jours pour se mettre au courant, pour comprendre quels sont

les problèmes, les problématiques. Donc ça fait vraiment des délais très, très serrés. Et je suis d'accord avec Alan, si on peut avoir une extension ce serait excellent. On pourrait le demander. Je ne sais pas si on pourra répondre d'ici là.

MAUREEN HILYARD : Merci Olivier. Donc je sais que Jonathan a suggéré qu'on ne parle que de cela durant un appel tout entier.

ALAN GREENBERG : Oui. Par rapport à ce qu'a dit Olivier, il n'y aura absolument pas d'extension, aucune chance pour cela. Il y a un webinaire jeudi, le 29, qui n'est pas sur notre ordre du jour At-Large et je sois que ce serait quelque chose d'important à mettre à l'ordre du jour, et qu'il y ait une annonce de cela dans toutes nos listes de diffusion.

MAUREEN HILYARD : Merci Alan. Hadia.

HADIA ELMINIAMI : Oui, je ne sais pas si c'est le bon moment pour dire cela, mais je crois que nous aurons besoin de souligner ce qui est le plus important pour nous et sur ce quoi on doit se concentrer.

Donc si cela vous convient, je peux me pencher là-dessus, mais si nous pensons qu'il y a un point qui est vraiment essentiel pour nous, il faut être très prudent et vraiment se mettre au travail pour effectuer une réponse.

Donc moi je crois qu'il faut définir quelles sont les problématiques qui nous concernent plus, qui sont les plus importantes pour nous et vraiment travailler à des réponses à des commentaires.

Donc lorsque je dis nous, c'est le groupe tout entier. Et je crois qu'il faut faire un petit peu plus de recherches avant de pouvoir s'exprimer. Et je crois que l'objectif de ces recherches c'est qu'il y ait un problème au niveau des données WHOIS, et cela a un impact sur la stabilité de l'internet. C'est un problème qui préoccupe les bureaux d'enregistrement, les titulaires de noms de domaine.

Donc je crois que ce sont des questions extrêmement importantes qui doivent être débattues également. Il y a des éléments qui sont optionnels.

YESIM NAZLAR :

Hadia nous avons du mal à vous entendre. Nous avons des problèmes techniques. Désolé de vous interrompre, mais véritablement on ne vous entend pas bien sur le pont. Je crois que... Peut-être que nous devrions vous rappeler, je ne sais pas.

Et n'oubliez pas de vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

HADIA ELMINIAWI :

Vous voulez que j'essaie Adobe ?

YESIM NAZLAR :

Non, ça ne va pas, ça sature beaucoup on vous entend très mal Hadia. Désolé de ces problèmes techniques.

Hadia ? Je crois que le son n'est pas meilleur. Je crois que... Je suis désolé, ça sature beaucoup.

Donc votre micro fonctionne mal peut-être ou le volume est trop fort, je ne sais pas ce qu'il se passe. Mais vous n'êtes pas audible, on ne peut pas vous comprendre. Donc il faut faire quelque chose, baisser le volume ou quoi que ce soit, je ne sais pas ce qu'il se passe.

Je vais une nouvelle fois essayer, pour améliorer le son.

HADIA ELMINIAWI :

... Pour que le bureau d'enregistrement ait une option, parce que si ce n'est pas le cas, le bureau d'enregistrement ne peut pas utiliser ce système. Cette action existe, c'est un problème important.

Un autre point important, c'est l'aspect technique et il y a une question concernant l'organisation, avec un champ pour indiquer cette organisation, et si vous faites cela, vous identifiez le titulaire du nom de domaine légal ou illégal.

Et une autre suggestion était qu'on pouvait permettre aux titulaires de noms de domaines de s'identifier comme légal ou non légal. Donc nous avons analysé cette position. Et pour moi, je pense que c'est un point important qui devrait être analysé soigneusement, je ne rentrerai pas plus dans le détail. Merci.

MAUREEN HILYARD :

Merci Hadia. Votre micro était mal réglé. Nous voudrions vous entendre un peu mieux la prochaine fois, parce que nous sommes intéressés par

votre opinion, donc si vous pouvez améliorer votre audio ce serait très bien ; Jonathan vous avez la parole.

JONATHAN ZUCK : Est-ce que vous m'entendez ?

MAUREEN HILYARD : Oui, allez-y on vous entend bien.

JONATHAN ZUCK : Je voulais recommander de consacrer notre appel demain à cette question spécifique. Et nous devons développer un consensus et un aperçu ou une vision générale.

Il va y avoir un webinaire avec beaucoup d'occasions de donner un aperçu général, et je pense que je vais demander à Hadia de lire la conversation qu'il y a dans ce domaine en particulier, parce que ça peut être très utile pour avoir une discussion et parvenir à un consensus.

MAUREEN HILYARD : Merci, ça me paraît être une bonne idée. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires ?

Je sais que nous sommes un petit peu en retard maintenant. Nous avons les versions préliminaires, Evin, si vous voulez nous les présenter ?

EVIN ERDOGDU : Parfait Maureen, je vais commencer par ces versions préliminaires. Donc période de commentaires publics. Aujourd'hui, vous les trouverez sur l'espace Wiki.

Donc première Compétition et consommation, l'équipe de révision de la consommation et du choix du consommateur. Cette déclaration a été publiée par Holly Raiche et Jonathan Zuck. Et si vous voulez faire un commentaire dessus, c'est une bonne chose.

MAUREEN HILYARD : Est-ce qu'il y a des commentaires sur ce point ?

JONATHAN ZUCK : Je ne suis pas... Ha excusez-moi, j'ai un écho. Je suis connecté doublement.

Donc il y a eu des commentaires sur le CCT, donc il ne devrait pas y avoir de controverses, mais je vais essayer de m'assurer qu'il n'y a pas de problème de façon à ce qu'on puisse prendre une décision rapidement sur le CCT.

EVIN ERDOGDU : Merci Jonathan.

Une autre période de commentaire public qui va conclure aujourd'hui est le rapport initial sur l'utilisation des enchères. C'est un groupe de travail intercommunautaire. Le résultat a été diffusé sur le Wiki, et je verrai les commentaires qui sont faits aujourd'hui pour le soumettre.

Il y en a deux autres pour lesquels on a présenté le rapport préliminaire. Le premier est le comité de révision sur la sécurité et la stabilité qui finit en décembre, et le rapport sur le processus de développement de politique sur les procédures ultérieures.

Et le commentaire public qui a été soumis avant le 12 novembre concernant la version préliminaire du PTI et du plan opérationnel pour l'exercice fiscal 2020 pour IANA et les budgets.

Certaines personnes du budget vont présenter lors de cet appel le contexte. Nous aimerions qu'il y ait un commentaire qui soit fait sur ce point.

Si vous avez des commentaires à faire sur ces périodes de commentaires publics, allez-y.

MAUREEN HILYARD :

Sébastien ?

SEBASTIEN BACHOLLET :

Merci Maureen. Je voudrais revenir à ce qui a été dit concernant l'utilisation des enchères des nouveaux gTLD et le groupe de travail intercommunautaire qui travaille sur ce projet, sur cette question.

Je ne suis pas très satisfait de ce commentaire et je voudrais voir si nous avons suffisamment de temps, parce que je pense que ce n'est seulement une conversation de 4 personnes.

Donc je ne suis pas d'accord avec le commentaire qui, à mon avis, n'a pas pris en compte ce que nous avons dit, Alan, moi-même, et d'autres à propos de l'utilisation de ces fonds.

MAUREEN HILYARD : Merci Sébastien. Jean-Jacques, allez-y.

JEAN-JACQUES SUBRENAT : Merci Maureen.

À propos de la version préliminaire du PTI et du budget, j'ai une question et un commentaire.

Il y a une date butoir qui a été reportée, et ensuite il y a eu plusieurs commentaires qui ont été ajoutés et je remercie Maureen et Mohammed pour cela.

Et ma question est la suivante : quand est-ce que vous pensez clore votre commentaire et l'envoyer comme commentaire d'ALAC.

Et j'ai une requête à vous faire, que vous pourriez noter comme action à suivre, et qui est que je voudrais demander le soutien du personnel d'ALAC pour trouver quand est-ce que les premières réunions en ligne du groupe de IFR sont prévues. Et si le personnel arrive à trouver cela, s'il pouvait m'envoyer séparément un email pour me l'envoyer, parce que je n'ai aucun contact, aucune information des personnes qui sont responsables de l'IFR.

Merci.

MAUREEN HILYARD :

Merci Jean-Jacques.

Je crois que nous avons été un peu déçus que ce groupe de travail ne contribue pas à cela, et nous avons décidé – et on nous a dit qu'on pouvait soumettre des commentaires et que si on voulait faire une modification, un amendement, on pouvait le faire après la date de clôture.

Apparemment les autres commentaires n'ont pas été inclus non plus. Donc nous allons continuer à suivre ce qu'il se passe ici, parce qu'il y a encore un peu de temps.

Judith ?

JUDITH HELLERSTEIN :

Bonsoir. Les commentaires sur le fonds des enchères et à propos de ce que Sébastien a dit. Sébastien on a tenu compte de ce que vous avez dit. Il y avait des opinions différentes, et toutes ces opinions ont été prises en compte. Mais on ne peut pas parvenir à un consensus sur les mécanismes, si on veut utiliser le mécanisme 1 ou 2. Parce qu'il y a des avis très différents à At-Large.

À partir du moment où il y a des avis opposés, les gens ne seront pas contents quand on aura pris une décision. Et notre objectif n'était pas d'avoir un mécanisme pour répondre à la recommandation 1 et voir. Et nous avons donné l'opinion d'At-Large. Nous ne voulons pas dire que nous sommes dans une situation de blocage, mais nous avons donné l'opinion d'At-Large, qui était partagée.

Est-ce que vous me comprenez ? Est-ce que vous m'entendez d'abord ?

ALAN GREENBERG : On vous entend très bien, oui.

JUDITH HELLERSTEIN : Ok. Parce que Maureen disait sur le chat qu'elle ne m'entendait pas bien.

Donc, c'est compliqué lorsqu'on a des commentaires avec des opinions très diverses. Et c'est très difficile de parvenir à un consensus dans ces cas-là.

Nous, nous avons fait de notre mieux, et je ne suis pas vraiment d'accord pour dire qu'on doit sauter ce point-là, parce qu'il est très important pour le mécanisme 1 et le mécanisme 2 de l'utilisation des fonds des enchères. Choisir un mécanisme c'est très important. Donc sauter cela, ça ne sert à rien de faire un commentaire à ce moment-là.

Donc je suis ouverte à vos suggestions, mais sachant que la date butoir est aujourd'hui, ça va être difficile.

Donc faites d'autres suggestions si vous en avez, puisque notre groupe était vraiment très partagé, et c'est très difficile de satisfaire les deux parties.

Merci.

MAUREEN HILYARD : Alan allez-y.

ALAN GREENBERG : Merci. J'ai fait une suggestion. Bien que nous soyons partagés dans les deux cas, lorsque l'on regarde les 5 membres qui sont nommés par ALAC et les membres plus les autres personnes actives, nous avons une majorité qui était en faveur d'un mécanisme par rapport à l'autre. Et c'était une majorité claire. Donc je pense que ça peut être intéressant d'en tenir compte.

MAUREEN HILYARD : Merci. Judith, vous voulez reprendre la parole ?

JUDTITH HELLERSTEIN : Oui, j'ai dit cela.

ALAN GREENBERG : C'est quelque chose que je n'avais pas vu.

JUDITH HELLERSTEIN : Oui, nous avons fait cela.

MAUREEN HILYARD : Sébastien allez-y.

SEBASTIEN BACHOLLET : C'est difficile, mais je pense que vous n'avez pas dit cela. Peut-être que c'est une mauvaise compréhension de l'anglais de ma part, mais je pense que nous devons être plus positifs en ce qui concerne le mécanisme et qu'un mécanisme a été soutenu par la majorité, mais ce

n'est pas le cas. C'est pour cela que si ce document est envoyé au nom de l'ALAC, je ne soutiendrai pas.

MAUREEN HILYARD : Bien. Nous pouvons en reparler. Ça n'est pas un problème, nous pouvons y réfléchir. Bien, nous allons avancer maintenant. Olivier vous avez une question ? Allez-y.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Merci beaucoup Maureen. J'ai des problèmes de navigateur. Je voulais juste souligner le fait que le EPDP n'est pas la seule consultation publique qui a lieu en ce moment.

L'autre, qu'il faut suivre de près, concerne le rapport initial sur les procédures ultérieures des nouveaux gTLD et l'EPDP. C'est une question très intéressante des pistes de travail 1 à 5. Et la date de clôture est le mois de décembre 2018.

Nous avons déjà mis des questions dans la page wiki, donc essayez de répondre à ces questions dans la page Wiki. Nous devons répondre à chacun de ces points. C'est un rapport très important, très long, avec beaucoup de questions.

Et bien sûr, vous avez entendu que cette semaine nous allons consacrer notre appel au groupe de travail de politique consolidée du PDP accéléré, mais nous ne pouvons pas laisser tomber ces autres points et attendre une semaine de plus, jusqu'à ce qu'on en soit à 4 ou 5 jours avant la date butoir.

Donc s'il vous plait, essayez de regarder aussi ce point. Il s'agit du rapport initial sur les procédures ultérieures du EPDP accéléré. Nous allons consacrer beaucoup de temps lors de l'appel de la semaine prochaine sur ce point aussi.

Merci.

MAUREEN HILYARD :

Merci, merci de ce rappel. J'espère que tout le monde prend note. Et les membres d'ALAC prennent note, puisque nous avons vraiment besoin que tout le monde donne son opinion. Nous avons besoin de travailler tous ensemble.

Je comprends que le travail qui a été fait doit être soutenu. Nous devons les aider dans ce sens.

Bien, je crois que nous avons passé beaucoup de temps, mais la réunion du CPWG a lieu demain. Donc il y avait du travail à faire et je crois que c'était important d'en parler.

Nous ferons ce que nous pourrons ici.

Et maintenant nous allons passer au point 4 de l'ordre du jour, très rapidement. Vous allez nous donner un aperçu.

EVIN ERDOGDU :

Merci beaucoup.

YESIM NAZLAR : Oui. Evin, on vous entend mal. Donc je crois que ça a été coupé, on vous a raté un petit peu.

YESIM NAZLAR : Donc vous m'entendez maintenant n'est-ce pas ?

Alors, il y a trois dossiers de demandes pour des structures At-Large. Au niveau régional et au niveau du personnel. On attend des conseils de plusieurs personnes. Il y a 4 diligences raisonnables. Nous avons de AFRALO et LACRALO. Nous attendons donc un feedback. Je ne vais pas rentrer dans les détails aujourd'hui, nous n'avons pas le temps.

Mais en tout cas au niveau des membres individuels, nous avons 99 membres individuels, on est presque à 100, donc félicitations. On en a certifié deux de EURALO, 4 d'AFRALO et un d'APRALO au niveau de ces membres individuels. AFRALO a ratifié récemment leurs règles de dé-certification pour AFRALO. Donc voilà ce que je voulais vous dire sur les structures At-Large.

Maureen vous avez la parole.

MAUREEN HILYARD : Merci Evin. Des questions au niveau des ALS, des membres individuels et ainsi de suite ?

Donc nous avons de plus en plus de membres individuels. Je sais qu'à l'IGF nous nous sommes concentrés là-dessus, nous avons essayé de trouver de nouveaux membres individuels, comme je l'ai mentionné, pour que des personnes qui sont venues à l'ISOC et aux chapitres de l'ISOC rencontrent At-Large.

Et je crois que c'était important, c'est quelque chose d'important. L'engagement est toujours essentiel, l'engagement de nos membres actuels.

Donc je crois que dans les chapitres ISOC nous pouvons beaucoup recruter et trouver de nouveaux membres individuels et engager encore plus les membres.

Donc nous avons maintenant la partie rapport et débats des leaders. Donc je voudrais que ces rapports soient effectués sur les espaces Wiki. On n'a pas le temps de parler de tous les rapports.

Nous avons également le travail des liaisons qui est effectué. Et je crois que tout est sur une seule page au niveau du Wiki. Donc on va essayer de centraliser tout cela.

Mais est-ce qu'il y a quelqu'un qui voudrait dire quelque chose de spécifique et d'important au niveau de ces rapports ?

Très bien... Ha je vois une main se lever, celle de Cheryl Langdon-Orr.

CHERYL LANGDON-ORR : Oui, j'espère que vous m'entendez mieux maintenant.

En ce qui concerne le conseil de la GNSO, à la suite de notre réunion, nous avons un lien avec l'ordre du jour de leur réunion. Vous pouvez aller sur la page GNSO pour obtenir d'autres informations de cette manière.

Donc Maureen et des membres du personnel peuvent se charger de cela.

Ce qui est peut-être intéressant aussi pour l'ALAC, la GNSO vient d'annoncer l'ATRT 3, des nouveaux membres de ce groupe de travail. Hélas, Stephane Van Gelder nous a quittés assez tragiquement. Et il y a donc de nouvelles personnes travaillant pour des registres qui sont nécessaires. Il y a un processus de nomination, Wolfgang était présent.

Donc au niveau de l'unité constitutive des prestataires de service internet, nous avons également beaucoup de possibilités à ce niveau-là.

MAUREEN HILYARD :

Merci Cheryl de votre intervention. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur les rapports ? Très bien.

Donc nous avançons parce que je crois qu'une fois que nous aurons une page qui va centraliser un petit peu tous ces rapports, ce sera plus clair, beaucoup plus facile de travailler de cette manière. Je sais que ça a été mentionné déjà une fois. Je suis sûr qu'il y a des personnes qui n'appartiennent pas à At-Large mais qui sont intéressées de cette manière.

Cheryl, vous avez toujours la main levée ou vous ne pouvez pas la baisser ? Je ne sais pas.

Très bien merci.

Alors nous avançons pour parler un petit peu de quelque chose d'important. On a passé beaucoup de temps à cela ces derniers mois. Et donc il s'agit de la mise en place d'un plan détaillé pour la révision de At-Large. Je sais que Cheryl, Alan, Heidi ont énormément travaillé à cela, et beaucoup d'autres.

On était à l'IGF à Paris pour certains d'entre nous, et c'était difficile donc de nous retrouver tous à travailler au même moment sur ce plan ;

Donc on a un document qui existe maintenant. Beaucoup de travail pour ce document. C'est quelque chose qui va aller au conseil d'administration, donc c'est important comme document. Nous allons voter là-dessus, mais nous devons obtenir un petit peu votre point de vue et avoir un soutien formel de ce document. Donc l'acceptation de ce document, de ce plan de mise en place de la révision de At-Large avant que cela ne puisse aller au conseil d'administration.

Donc beaucoup de travail effectué dans ce document, beaucoup de participation.

Il y a eu un système de priorisation qui a été effectué. Les priorités pour les huit problèmes qui se posaient. Donc il y avait un problème de calendrier aussi, il fallait agir rapidement, travailler rapidement, prendre des décisions pratiquement sur-le-champ.

Dans la section 2, nous avons des choses à plus long terme. Section 3, ça c'est vraiment... On ne va passer beaucoup de temps là-dessus parce qu'on ne contrôle pas véritablement ce qu'il y a dans la section 3.

Donc on a un résumé exécutif qui a une table qui détaille ces huit priorités que nous avons définies. Et donc avant de rentrer dans ces 8 problèmes, vous voyez qu'il y a beaucoup de travail effectué pour nous assurer que ce travail a été fait extrêmement sérieusement.

Et je l'ai beaucoup revu, parce que tout doit être clair. On ne doit pas faire d'erreur non plus typographique. Ça doit être bien présenté. C'est

un document de travail important. On a beaucoup travaillé avec Cheryl. On a continué à peaufiner le document, à le réécrire, à le préciser.

Donc merci à Evin également qui a beaucoup contribué.

Et moi je crois que dans la section 2 on parle des autres problèmes, et on a fait des commentaires à ce sujet. L'amélioration continue que l'on peut effectuer à At-Large, et comment nous allons traiter ces problèmes à l'avenir, sans perdre trop de temps.

Donc on s'est concentré sur ce qu'on a appris lors de cette révision. Mais ce qui comptait beaucoup, c'était de prioriser tous ces problèmes.

Donc est-ce qu'il y a des questions de certains à ce sujet ? Ou Cheryl vous voudriez rajouter quelque chose ? Ou Alan ?

Alan ?

ALAN GREENBERG :

Je n'ai pas de commentaire, on a énormément travaillé là-dessus. Je crois que ça donne une bonne idée de la manière dont on veut avancer. Moi je crois qu'on doit l'approuver et ce n'est pas un document parfait, mais on n'a pas plus de temps. Je crois que c'est un document solide néanmoins qui doit être présenté et avancé.

MAUREEN HILYARD :

Donc on demande en effet à ce que ce soit soutenu. Est-ce qu'il y a une motion à proposer pour cela ?

ALAN GREENBERG : Moi, donc est-ce qu'on a un quorum déjà ? Est-ce qu'on a assez de personnes ? Je crois que nous avons un quorum. Un quorum de l'ALAC.

MAUREEN HILYARD : Oui, oui, je crois que nous l'avons.

ALAN GREENBERG : À un niveau nous avons 9 personnes de l'ALAC, est-ce que le personnel peut nous dire si nous avons un quorum avec au moins 9 participants de l'ALAC ? À ce moment-là on peut faire un appel à consensus, voir s'il y a des objections de soulevées.

MAUREEN HILYARD : Je vérifie, nous vérifions que nous avons un quorum.

YESIM NAZLAR : Maureen si vous permettez, Holly était là au début, mais elle a dû partir il y a à peu près une heure. Donc Holly n'est pas là en ce moment, elle n'est pas avec nous. Je revérifie un petit peu.

ALAN GREENBERG : Maureen vous pouvez voter et les personnes doivent être recontactée demain et voter demain, c'est possible ça également.

MAUREEN HILYARD : Ha merci d'accord, c'est ce qu'on va faire. Très bien parfait.

Alors pour les membres de l'ALAC qui sont présents, est-ce que vous pouvez cocher sur Adobe Connect pour soutenir ce document qui a pris, comme nous l'avons dit beaucoup de temps et de travail. Donc nous avons besoin de votre soutien. Indiquez-le-nous dans le chat ou comme vous le désirez. Vous pouvez cocher donc.

BASTIAAN GOSLINGS : Vous m'entendez Maureen ?

MAUREEN HILYARD : Qui est là ?

BASTIAAN GOSLING : Oui, je suis en voiture donc c'est un petit peu difficile, donc je ne peux pas voter, mais je suis pour, je vous donne mon aval.

MAUREEN HILYARD : Parfait. Tijani, Marita, Kaili...

HEIDI ULLRICH : Maureen, je crois que nous avons 9 personnes qui ont voté.

Il y a 9 marques vertes, et nous avons une personne, Marita par exemple, qui dit qu'elle est d'accord dans le chat. Nous avons Bastiaan aussi. Donc c'est bon.

MAUREEN HILYARD : Donc c'est bon. Nous avons 9 personnes.

HEIDI ULLRICH : Oui, c'est bon et nous pouvons ajouter les autres aussi.

ALAN GREENBERG : Certaines des marques ne sont pas les membres de At-Large. Evin va prendre note des noms.

MAUREEN HILYARD : Seun, Ricardo, Marita, Kaili, Bastiaan, Hadia, moi-même, Sébastien... Marita... Ok. Bien, donc ça fait 9 personnes, neuf votes.

Donc adopté. Merci.

Bien, maintenant, nous allons passer au point suivant de l'ordre du jour. Est-ce que vous m'entendez encore ?

YESIM NAZLAR : Oui on vous entend Maureen allez-y.

MAUREEN HILYARD : Je n'entendais plus rien, je croyais que c'était coupé.

Ensuite, le prochain point de notre ordre du jour porte sur notre liste de diffusion. Mais nous avons décidé que nous ne pouvons pas formaliser notre liste de diffusion tant qu'un amendement n'a pas été fait de manière à faire les choses selon les règles.

Donc on veut d'abord comprendre quelles sont les listes de diffusion qui existent, qu'est-ce que l'on peut faire sur chaque liste de diffusion, etc. Nous allons donc passer le point 7 pour aujourd'hui.

Le point 8, nous avons déjà eu la contribution de Léon. Est-ce qu'il y a autre chose qu'il faudrait ajouter en ce qui concerne le EPDP accéléré dont s'occupent Alan et Hadia. Est-ce que vous êtes d'accord pour qu'on le laisse pour le CPWG ?

ALAN GREENBERG : Oui, nous aurons une présentation.

MAUREEN HILYARD : Parfait. Donc nous allons passer au point 10. Et nous avons le point 10 qui est ATLAS 3. Je vais, Olivier sera d'accord avec moi, pour le moment ce qui presse le plus c'est de nommer les membres du groupe de travail qui vont s'occuper de ce point.

Pour leur expression d'intérêts on a demandé qu'ils nous disent s'ils veulent participer. Je sais que des suggestions ont été faites pour les critères, pour les programmes, et que cela a été très utile, et que nous allons en discuter lorsque le groupe de travail aura commencé à travailler.

Est-ce que vous avez des impressions à ce propos ? Quelque chose à dire ? Rien ?

Ensuite nous avons d'autres groupes de travail... Maureen oui ? Olivier allez-y.

OLIVIER CREPIN-LEBLOND : Excusez-moi, ma réponse a été un petit peu tardive, mais j'ai un problème avec mon navigateur. D'après ce que vous m'avez dit, et ce que le personnel a dit, il n'y a pas eu beaucoup de participation des gens aux différents groupes de travail. Je voudrais demander aux membres de participer aux groupes de travail de leurs RALO locaux. C'est très important. Pour qu'ils soient ensuite présents à ATLAS 3, nous avons besoin de gens qui représentent toutes les régions pour pouvoir avoir toutes les régions présentes et pour pouvoir répondre aux besoins de toutes les régions lors de la réunion d'ATLAS 3.

MAUREEN HILYARD : Bien, merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Ce n'est pas le cas. Bien.

Je voulais ajouter que je sais que nous avons des invités, du FBSC, du sous-comité des finances et du budget, et c'était donc un membre de LACRALO. Et au niveau des membres du RALO pour le sous-comité des nominations d'At-Large, il n'y a pas assez de personnes. C'est un sous-comité qui est très important. Je voudrais que les RALO puissent avancer.

Nous avons besoin, par exemple pour la nomination des membres d'At-Large, nous avons besoin de faire quelques nominations pour les groupes de travail, pour ATLAS 3.

Et pour le sous-comité des finances et du budget, je pense qu'il faut décider ce que l'équipe des finances va aborder pour qu'elle sache

quelles sont les directives liées au budget additionnel et aux demandes de budget additionnel, comment faire ces demandes.

Donc s'il vous plait, je demande aux membres des RALO de s'assurer qu'ils soient représentés, que vos régions soient représentées et que vous soyez présents. Comme Olivier l'a dit pour que toutes les régions soient représentées.

Bien. Il nous reste très peu de temps avant de conclure. Il y a une action à suivre et nous en avons parlé lors de la réunion que nous avons eue il y a quelques jours. Ces actions à suivre sont des actions qui ont un impact sur nous. Et il y a des choses qui peuvent être faites encore, d'autres qui sont faites.

Beaucoup d'actions sont aux dépens du personnel de l'ICANN mais il y a quelques points que je voudrais ici aborder, si vous êtes d'accord. Et si vous voulez intervenir, faites-le et assurez-vous que vous abordez des actions à suivre ou bien de façon à ce que nous puissions les voir un par un.

Parce que je voulais consacrer un petit peu de temps ici pour qu'on discute des voyages pour ICANN 64, la réunion 64. Il y a certaines choses sur lesquelles nous devons travailler avant la réunion d'ICANN 64. Les problèmes de voyage ont été déjà abordés. Il y a des problèmes politiques que l'on doit aborder.

Certains d'entre nous ont discuté la façon dont nous organisons nos séances de travail. Cela doit aussi être analysé. Et peut-être qu'un groupe de travail peut travailler là-dessus. Et d'autres problèmes qui ont été abordés lors de la réunion de Barcelone.

Par conséquent, tout cela figure ici, sur notre ordre du jour, mais je voudrais donner la parole à Gisella pour qu'elle nous dise un petit peu quelles sont les problèmes de son point de vu, du point de vue de la logistique, du point de vu organisationnel, etc. Les problèmes dont nous devons être conscients parce que nous allons devoir les aborder.

Gisella allez-y. Gisella ? Vous avez la parole.

GISELLA GRUBER : Oui Maureen bonsoir. Est-ce que vous m'entendez bien ?

MAUREEN HILYARD : Oui, allez-y.

GISELLA GRUBER : Bien. Je voudrais dire que le problème des voyages a été abordé par Joseph, et nous allons travailler pour que les voyageurs d'At-Large reçoivent leurs billets. Ils vont travailler directement avec l'unité constitutive des voyages pour être sûrs que leurs voyages sont bien réglés, qu'il n'y a pas de problème. On ne sait pas encore très bien comment se rendre à Kobe, mais je pense que nous aurons bientôt des nouvelles de l'unité constitutive nous expliquant comment faire cela.

En ce qui concerne le programme principal, nous allons présenter un programme préliminaire dans quelques semaines. Je suis en train de former un petit groupe pour travailler sur le programme.

De nouveau, le programme en bloc a été présenté par l'équipe. Il concerne les thèmes intercommunautaires qui sont en cours de

discussion actuellement. Et, à mesure que nous avançons dans l'élaboration de ce programme, nous allons travailler avec des petits groupes pour mettre en place le programme.

Et nous devons comprendre que nous allons dans un pays où très peu de gens pourront communiquer, parce que vous ne connaissez pas la langue locale. Donc nous devons nous assurer que vous n'avez pas de problème, que vous puissiez arriver facilement à votre hôtel. Donc nous allons essayer de fournir toutes les informations nécessaires et de rendre ces informations faciles à situer, et de vous laisser le temps de poser des questions concernant la réunion de ICANN 64 en général, sur un site qui sera prévu à cet effet.

Maureen est-ce qu'il y a d'autres choses ?

MAUREEN HILYARD :

Non, c'est bien, c'est bon, nous sommes déjà... c'est l'heure de finir, de conclure notre réunion. Donc je crois que comme Gisella l'a dit, nous allons créer un groupe de travail pour que ces personnes analysent avec le personnel de l'ICANN comment nous rendre à Kobe.

S'il n'y a pas d'autres questions et si personne ne veut prendre la parole pour ajouter quelque chose, nous allons conclure ici.

Bien, alors puisque personne ne demande la parole, nous allons clore cette réunion. Nous sommes un petit peu en retard.

HEIDI ULLRICH :

Maureen, est-ce que vous voulez que nous parlions du programme de [inaudible]

MAUREEN HILYARD :

Oui. Heidi a reçu un message de Sandra disant qu'il y a environ 6 personnes qui se sont présentées pour le programme de compétences pour présider. Sébastien a été le seul qui s'est présenté pour participer comme coach. Mais les autres, Eduardo, Mohammed, je ne me rappelle plus quelle était l'autre personne. En tout cas nous avons besoin de davantage de coaches.

Donc ceux qui ont été des leaders, ce serait très bien si vous pouviez participer. Je sais qu'il y a des coaches qui vont devoir travailler sur le contrôle du système de présidence, du rôle de président et donner des conseils. C'est un travail quand même assez ardu.

Mais je voudrais savoir s'il y a des volontaires. Si c'est le cas, levez la main.

Cheryl se porte volontaire. Est-ce qu'il y a quelqu'un d'autre ? Ce serait très bien.

Bien. Donc vous avez jusqu'au 21 décembre si ça vous intéresse. Et si vous avez le temps, ce serait fantastique.

Bien, les personnes qui vont se rendre à cette formation vont tirer beaucoup de profits de cette formation. Et donc si vous pouvez aider quelqu'un en étant un coach ça va être très utile.

Heidi, est-ce que j'ai oublié quelque chose d'autre ?

HEIDI ULLRICH :

Je ne pense pas.

MAUREEN HILYARD :

Et bien je vous remercie. Et je sais qu'il y a certaines personnes qui nous ont quittés, qui devaient partir. Merci à tous ceux qui sont restés jusqu'au bout. Nous n'avons pas eu toutes les discussions qui étaient prévues, mais celles que nous avons eues étaient très intéressantes.

Merci beaucoup, on se retrouve pour la réunion du CPWG demain.
Merci.

À demain.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]